

Département de la Mayenne
Commune de Bazougers

Date de convocation :
16/02/2023

Nombre de conseillers :

Conseil Municipal

En exercice : 15
Présents: 13
Votants: 13

Séance du 7 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept mars, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Bazougers, convoqués en réunion ordinaire, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Jérôme Landelle.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme LEVEILLE Emilie	1er adjointe	M. JEANNIN Jean-Luc	Conseiller municipal
M. BRECIN Wilfrid	2 ^{ème} adjoint	Mme DEPRES Magalie	Conseillère municipale
Mme PELMOINE Naura	3 ^{ème} adjointe	M. DOUILLET Bertrand	Conseiller municipal
	Conseillère municipale	M. GUILMEAU Mickaël	Conseiller municipal
M. MAHIER Jérôme	Conseiller municipal	M. LE GROS Mickaël	Conseiller municipal
	Conseillère municipale	M. PANNETIER Emmanuel	Conseiller municipal
M. HEVIN Alain	Conseiller municipal	M. LHUILLIER Pascal	Conseiller municipal

Étaient absents excusés les conseillers municipaux suivants : Mme DAUPHIN Maryline, M. HERAULT Jimmy

A été élu secrétaire de séance : M. MAHIER Jérôme

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 6 février 2023
2. Comptes administratifs 2022 Commune et Lotissement des Roseaux
3. Comptes de gestion 2022 Commune et Lotissement des Roseaux
4. Redevance Occupation du Domaine Public 2023
5. Préau ombrière de l'école publique : décision
6. Présentation des fiches d'intervention de l'aménagement du cimetière
7. Questions diverses

Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 7 février 2023

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si le compte rendu de la séance du 7 février 2023 peut être approuvé.

Le Conseil Municipal après délibération,
DECIDE : d'approuver le compte rendu du 7 février 2023
ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Ajout à l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour :

- Renouvellement de la commission de contrôle pour la gestion des listes électorales

DECIDE : d'approuver l'ajout à l'ordre du jour du point ci-dessus

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

DCM 2023-013 : Compte administratif 2022 Lotissement des Roseaux

Monsieur le Maire sort pendant le vote.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Léveillé Emilie, délibérant sur le compte administratif de 2022 dressé par Monsieur Landelle Jérôme, Maire, lui donne acte de la présentation du compte administratif du lotissement des Roseaux, lequel peut se résumer ainsi :

✓ Section de fonctionnement :

	PREVU	REALISE
DEPENSES	387 611.38 €	289 092.38 €
RECETTES	387 611.38 €	321 594.19 €

Résultat de fonctionnement de clôture 2022 : Excédent de 32 501.81 €
 Résultat clôture exercice 2021 : Déficit de 4 989.84 €
Résultat clôture fonctionnement année 2022 : Excédent de 27 511.97 €

✓ Section d'investissement :

	PREVU	REALISE
DEPENSES	285 376.85 €	242 377.52 €
RECETTES	285 972.38 €	285 972.38 €

Résultat d'investissement de clôture 2022 : Excédent de 43 594.86 €
 Résultat clôture exercice 2021 : 0.00 €
Résultat clôture investissement année 2022 : Excédent de 43 594.86 €

DCM 2023-014 : Compte administratif 2022 Commune

Monsieur le Maire sort pendant le vote.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Léveillé Emilie, délibérant sur le compte administratif de 2022 dressé par Monsieur Landelle Jérôme, Maire, lui donne acte de la présentation du compte administratif de la Commune, lequel peut se résumer ainsi :

✓ Section de fonctionnement :

	PREVU	REALISE
DEPENSES	1 294 523.40 €	801 473.61 €
RECETTES	1 294 523.40 €	929 194.22 €

Résultat de fonctionnement de clôture 2022 : Excédent de 127 720.61 €

Résultat clôture exercice 2021 : Excédent de 411 355.96 €

Résultat clôture fonctionnement année 2022 :
Excédent de 539 076.57 €

✓ Section d'investissement :

	PREVU	REALISE
DEPENSES	880 883.40 €	479 389.56 €
RECETTES	880 883.40 €	427 239.85 €

Résultat d'investissement de clôture 2022 : Déficit de 52 149.71 €

Résultat clôture exercice 2021 : Déficit de 6 974.34 €

Résultat clôture investissement année 2022 :
Déficit de 59 124.05 €

Restes à réaliser Dépenses : 372 766.00 €

Restes à réaliser Recettes : 72 892.00 €

Total restes à réaliser : Déficit de 299 874.00 €

Soit un déficit total de 358 998.05 €

DCM 2023-015 : Comptes de gestion 2022 Commune et Lotissement des Roseaux

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité, que le compte de Gestion du Budget Principal et lotissement des Roseaux dressés pour l'exercice 2022 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DCM 2023-016 : Redevance Occupation du Domaine Public 2023

Vu l'article L. 2122 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 47 du code des postes et communications électroniques,

Vu le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal,

1- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier, au titre de l'année 2023, selon le barème suivant :

- pour les infrastructures souterraines, par Km et par artère (fourreau contenant ou non des câbles ou câbles en pleine terre) : 46.95 €
- pour les infrastructures aériennes, par Km et par artère (ensemble de câbles tirés entre deux supports) : 62.60 €
- pour les autres installations, par m² au sol : 31.30 €.

2- que ce montant soit revalorisé automatiquement au 1er janvier de chaque année, par « application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité, charge de l'exécution de la présente décision Monsieur le Maire et la Trésorière, chacun en ce qui le concerne.

Monsieur le Maire fait part des montants :

- Artères aériennes : 62.60 € par km x 30,468 km = 1 907.30 €
- Artères en sous-sol : 46.95 € par km x 12,017 km = 564.20 €
- Emprise au sol : 31.30 € par m² x 1.50 m² = 46.95 €

Montant total 2023 = 2 518.45 € arrondi à 2 518 €

DCM 2023-017 : Préau ombrière de l'école publique : décision
Réception d'une manifestation d'intérêt spontanée de la part de Mayenne Ombrières pour la mise à disposition d'une partie de la cour de l'école publique en vue de la réalisation d'ombrières photovoltaïques

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (pour : 11, contre : 0, abstention : 2),

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29, L2122-21,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L2122-1-4

Vu la manifestation d'intérêt spontanée communiquée par la société Mayenne Ombrières par mail en date du 1^{er} mars 2023,

La commune a ainsi été sollicité pour l'installation et l'exploitation d'ombrières sur la parcelle précisée ci-dessous :

Le site situé sur la même parcelle cadastrale peut accueillir 2 ombrières photovoltaïque et un hangar photovoltaïque :

- Ombrière d'une puissance de 32.4 kWc de 5.7 m x 27.7 m soit une surface d'environ 158 m²
- Ombrière d'une puissance de 20.3 kWc de 5.7 m x 17.3 m soit une surface d'environ 98 m²
- Un Hangar d'une puissance de 90.7 kWc de 15.98 m x 27.7 m soit une surface d'environ 442 m²

La puissance totale est de 143 kWc pour une production annuelle de 156 MWh/an.

Nom du site	Adresse	Parcelle cadastrale	Superficie	Puissance
Ecole Primaire Publique – Simone Veil	1 Rue des écoles – 53170 Bazougers	Section OC parcelle 1240	700 m ²	143 kWc

Mayenne Ombrières sera le maître d'ouvrage des ombrières photovoltaïques ainsi que son exploitant sur la durée de la Convention d'Occupation Temporaire (COT). Tous les coûts de construction, d'exploitation, de maintenance de cette centrale seront à la charge de Mayenne Ombrières.

En contrepartie de la mise à disposition des surfaces identifiées sur le site, Mayenne Ombrières s'engage à verser une redevance annuelle sur 30 ans.

En cas d'accord sur cette manifestation d'intérêt spontanée, la Commune de BAZOUGERS et Mayenne Ombrières signeront une COT d'une durée de 30 ans.

Via Energie Partagée, les habitants de la commune pourront financer une partie de ces installations.

Historique :

Cette demande s'inscrit dans la stratégie énergétique de la collectivité, notamment pour le développement des énergies renouvelables en Mayenne et l'atteinte des objectifs d'indépendance énergétique.

La collectivité souhaite donc donner une suite favorable à ce projet et engager les procédures nécessaires avec le porteur de projet.

La commune a décidé de réaliser un avis de publicité via les canaux suivants :

- sur son site Internet
- sur le journal local Ouest France (version papier)

Durant une durée de 20 jours, à compter du 22/03/2023 et jusqu'au 10/04/2023 - 12 h 00 afin de solliciter l'intérêt de concurrents potentiels pour l'attribution de cette emprise du domaine de la commune.

Sur proposition du Maire

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Après réception d'une manifestation d'intérêt spontanée de la société Mayenne Ombrières Mayenne, décide de réaliser un avis de publicité via les canaux suivants :

- Site Internet de la Commune
- Journal local Ouest France (version papier)

Durant une durée de 20 jours, à compter du 22/03/2023 et jusqu'au 10/04/2023 - 12 h 00 afin de solliciter l'intérêt de concurrents potentiels pour l'attribution de cette emprise du domaine.

Article 2 :

Confère tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération et notamment exécuter toutes les formalités en résultant.

Présentation des fiches d'intervention de l'aménagement du cimetière

Monsieur Le Guennec, d'Atelier 360 nous a restitué les fiches d'intervention pour l'aménagement du cimetière. Madame Pelmoine, adjointe au Maire présente les fiches.

DCM 2023-018 : Renouvellement de la commission de contrôle pour la gestion des listes électorales

Depuis le 1er janvier 2019, le Répertoire Électoral Unique (REU) a été mis en place. Il a pour finalité la gestion du processus électoral et la fiabilisation des listes électorales. Il permet la mise à jour en continu des listes électorales. Le REU est géré par l'INSEE en lien avec les communes.

Des commissions de contrôle ont été instituées en 2019 à raison d'une par commune, en lieu et place des commissions administratives qui existaient.

Ces commissions examinent les recours administratifs formés par les électeurs, préalablement à tout recours contentieux contre les décisions de radiation ou d'inscription sur les listes électorales.

Les règles de composition de ces commissions sont :

Dans les communes de 1 000 habitants et plus dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au Conseil Municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée :

- De trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du Maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale
- De deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du Maire, des adjoints titulaires d'une délégation et conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur le liste électorale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de constituer la commission de contrôle des listes électorales comme suit :

<i>Liste : Avec vous pour notre village</i>	
1.	Alain Hévin
2.	Jean-Luc Jeannin
3.	Magalie Déprés
<i>Liste : Bazougers, ensemble pour demain</i>	
1.	Emmanuel Pannetier
2.	Mickaël Le gros

Question diverse :

- Dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'enfouissements des réseaux de la rue de Forcé, une réunion publique aura lieu le jeudi 23 mars, à 20 heures, à la salle des fêtes.

Commission affaires sociales :

Madame Léveillé fait le compte rendu :

- Madame Léveillé présente aux élus le bilan des vacances de février au centre de loisirs. La fréquentation est en hausse. Les enfants et les parents étaient très satisfaits des activités proposées. Le thème pour les vacances d'avril sera « Que ferons-nous plus tard ? ».
- Les portes ouvertes des deux écoles auront lieu le samedi 18 mars, de 10 h à 12 h. A cette occasion, le restaurant scolaire et le centre de loisirs seront également ouverts. Les parents pourront ainsi visiter les services périscolaires.

Commission vie locale et environnement :

Madame Pelmoine fait le compte rendu

- Dans le cadre de la semaine olympique et paralympique, une initiation au badminton sera organisée le mercredi 5 avril pour les enfants du centre de loisirs. Le 6 avril, des ateliers seront organisés pour les élèves de CP et CE de l'école publique.

Commission infrastructures :

Monsieur Brécin fait le compte rendu

- Une association mayennaise intervient actuellement bénévolement sur la commune pour la réfection de 3 calvaires sur la route de Bergault.

Prochain conseil fixé au mardi 4 avril.

La séance est levée à 23 h 00, le 7 mars 2023

Fait et délibéré le 7 mars 2023.

Le Maire,
Jérôme Lande



Séance du 7 mars 2023
Délibérations prises du n° 2023-013 à 2023-018

<i>Numéro de délibération</i>	<i>Objet de la délibération</i>
2023-013	Compte administratif 2022 Lotissement des Roseaux
2023-014	Compte administratif 2022 Commune
2023-015	Comptes de gestion 2022 Commune et Lotissement des Roseaux
2023-016	Redevance Occupation du Domaine Public 2023
2023-017	Préau ombrière de l'école publique : décision Réception d'une manifestation d'intérêt spontanée de la part de Mayenne Ombrières pour la mise à disposition d'une partie de la cour de l'école publique en vue de la réalisation d'ombrières photovoltaïques
2023-018	Renouvellement de la commission de contrôle pour la gestion des listes électorales

LEVEILLE Emilie		BRECIN Wilfrid		PELMOINE Naura	
DOUILLET Bertrand		MAHIER Jérôme		DAUPHIN Maryline	<i>Absente excusée</i>
HEVIN Alain		JEANNIN Jean-Luc		HERAULT Jimmy	<i>Absent excusé</i>
DEPRES Magalie		GUILMEAU Mickaël		LHUILIER Pascal	
PANNETIER Emmanuel		LE GROS Mickaël			